



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Avranches, le

4 FEV. 2019

Sous-Préfecture d'Avranches

Affaire suivie par : Mme Sophie Beaufrère
☎ : 02 33 79 04 20
☎ : 02 33 79 04 44
✉ : sophie.beaufrere@manche.gouv.fr

**Commission de suivi de site du centre
de stockage de déchets ultimes non dangereux d'Isigny-le-Buat**

Réunion du vendredi 19 octobre 2018

Étaient présents :

Président :

- M. Frédéric SENEAL, Secrétaire Général de la sous-préfecture d'Avranches

Représentants des administrations publiques :

- M. Jean-Pierre ROPTIN, chef de l'unité départementale de la DREAL
- M. Guillaume BEUCAMP, inspecteur des installations classées, DREAL
- Mme Christelle BRIAULT, Direction Départementale de Protection des Populations
- M. Jean-Paul DAVAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, délégation territoriale sud
- Mme Sylvie ALLIX, Agence régionale de santé, unité départementale de la Manche

Représentants des collectivités locales :

- Mme Marie-Hélène FILLATRE, Conseillère Départementale
- M. Erick GOUPIL, Maire d'Isigny-le-Buat
- M. Jean-Yves LEFORESTIER, Conseiller Municipal d'Isigny-le-Buat

Représentants du groupe SUEZ :

- M. Renaud MOPTY, responsable stockage Normandie
- M. Yann BIERDEL, responsable d'exploitation
- M. Pierre DENUDT, responsable environnement

Salarié de l'installation :

- M. Henri GIGUEL, agent site des Aucrais, pôle environnement de la Bruyère à Cauvicourt (14)

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- M. Alfred THEBAULT (ASPIB)
- M. Emile CONSTANT (CREPAN)

Le secrétariat de la commission de suivi de site est assuré par :

- Mme Sophie BEAUFRERE, sous-préfecture d'Avranches.

1/ Approbation du compte rendu du 26 septembre 2017

M. Sénécal rappelle que l'arrêté préfectoral, constituant cette commission, a fait l'objet de plusieurs modifications. Il s'assure que les membres ont tous été destinataires des arrêtés modificatifs.

M. Sénécal demande ensuite aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017.

Le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017 n'appelant pas d'observation de la part des membres, le compte-rendu est adopté.

2/ Présentation du rapport d'activité 2017

Le power-point présenté sera joint au compte-rendu.

M. Bierdel présente une photo aérienne du site de 28 hectares, répartis en 2 zones, et fait un bref rappel des autorisations préfectorales.

L'activité du centre de tri de déchets valorisables

L'activité tri a cessé en début d'année 2018. 1,86 T ont été collectées, 22,86 T de déchets valorisables sont sorties du site (1,86 T d'entrées en 2017 ajoutées au reliquat 2016).

L'activité de stockage

- 65 000 tonnes autorisées
- 58 968 tonnes réceptionnées en 2017.

Les tonnages reçus sont en baisse par rapport à 2016.

Les déchets proviennent essentiellement du département de l'Ille et Vilaine et de la Manche.

Le traitement des lixiviats

Traitement des lixiviats en STEP

- 4 672 m³ de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny I et 13 655 m³ sur le site d'Isigny II. Le site d'Isigny I est en décroissance, la méthanisation est en nette baisse.

- 16 317 m³ de lixiviats ont été traités sur la station d'épuration interne du site (dont 2 838 m³ sur le site fermé + 13 479 m³ sur site ouvert).

Fonctionnement en bio-réacteur

4 124 m³ de rétentats, issus de la nanofiltration, ont été orientés vers les casiers exploités en bio-réacteur.

Le lixiviat collecté subit un traitement biologique. Le lixiviat fait ensuite l'objet d'une ultrafiltration, il est stocké dans un bassin tampon avant d'être dirigé vers la sauleraie ou vers l'évaporateur. Les matières organiques dégradées sont orientées vers la plantation de roseaux.

Les rétentats de filtration contiennent des bactéries qui vont accélérer la dégradation des déchets en mode bio-réacteur.

M. Bierdel précise que 380 m³ de boues excédentaires, issues du traitement biologique des lixiviats, ont été dirigées et filtrées vers des bassins de roseaux et 7293m³ de perméats (résidu liquide des lixiviats) vers les zones de Taillis Très Courte Rotation (il s'agit du bosquet de saules) et 2 570 m³ sur l'évaporateur.

Effluents gazeux

78,89 % des biogaz collectés sur le site d'Isigny ont été valorisés, le reliquat a été brûlé (torchère).

M. Bierdel précise que le moteur produit 3 109 MWh d'électricité et 3 514 MWh de production thermique.

La production d'énergie électrique et thermique représente la consommation annuelle d'énergie de 3 141 habitants hors chauffage.

M. Sénécal remarque que la production d'électricité est en nette baisse par rapport à l'année 2016.

M. Bierdel explique, qu'en effet, la production d'électricité est en nette décroissance car il n'y a plus d'apport de déchets sur la partie fermée du site Isigny I.

Suivi des eaux superficielles

Sur les indicateurs relevés, plusieurs dépassements de seuil sont à noter.

Ces dépassements des matières en suspension sont liés aux travaux de terrassement, provoquant notamment de la poussière, et à des opérations de tonte sur le site ILB2.

Suivi des eaux externes

Les analyses chimiques effectuées sur le bief ne montrent pas d'évolution notable.

Suivi des eaux souterraines

Aucune anomalie n'a été relevée.

Suivi des lixiviats

* lixiviats bruts :

Les analyses effectuées sur le lixiviat brut sont comparables à celles de 2017 avec les caractéristiques propres au lixiviat : charges organiques et azotées importantes.

* lixiviats traités :

Les analyses des lixiviats traités confirment le bon fonctionnement de l'unité de traitement biologique. Un seul dépassement est à noter en août. Les effluents ont été renvoyés en tête de traitement jusqu'à l'obtention d'un effluent conforme.

Suivi des rejets atmosphériques

Pas d'anomalie majeure, exceptée un dépassement sur le paramètre CO (1 690 pour 1 200 mg/m³). Ce dépassement, lié à l'encrassement du moteur, a fait l'objet, suite à des opérations de maintenance, d'une contre-analyse qui s'est révélée conforme.

Travaux

Création du casier 3C.
Réaménagement des casiers 3B et 3C.

Suivi des plaintes

11 plaintes ont été enregistrées en 2017 :

- 5 plaintes pour des nuisances olfactives
- 6 plaintes pour des envols

Les incidents

Au cours de l'incendie de l'été 2017, une défaillance sur le système de détection avait été constatée, le dispositif n'avait pas fonctionné. Un nouveau système vidéo a été installé avec une alarme directement reliée au portable de l'agent d'astreinte.

M. Goupil souhaite savoir si les préconisations formulées par le SDIS ont été réalisées.

M. Bierdel répond que les préconisations ont toutes été réalisées.

M. Roptin demande quel scénario a été retenu pour l'exercice incendie.

M. Bierdel répond que le scénario retenu était celui d'un départ de feu sur l'exploitation. La cellule d'urgence a été actionnée, l'exercice s'est parfaitement déroulé. Les bornes à incendie ont toutes été testées.

Questions diverses

M. Sénécal souhaite revenir sur la nature des dépassements de seuil dans le suivi des eaux superficielles.

M. Bierdel répond que les dépassements de seuil s'expliquent par le curage de bassins et par l'arrosage des pistes pendant les travaux de terrassement.

M. Roptin confirme et précise que ces opérations de curage entraînent des matières en suspension. De plus, la pluviométrie au cours de l'année 2017 était inférieure à celle de 2016.

M. Thébault se dit surpris de ces affirmations. Il indique que de trop grandes surfaces du casier sont restées ouvertes et non bâchées.

M. Bierdel confirme que des surfaces sont restées ouvertes durant la phase de réaménagement du casier. Durant cette période de travaux, les eaux pluviales, tombant directement dans le casier dépourvu de bâches, ont été traitées en lixiviats.

M. Goupil souhaite évoquer plusieurs désagréments pour les riverains du site :

- d'une part, le réaménagement du casier, lié au dépassement de la côte, a conduit au déplacement de déchets provoquant ainsi des nuisances olfactives très importantes. De nombreuses plaintes ont été recensées. M. Goupil estime que l'exploitant doit impérativement prévenir ces nuisances en anticipant la création de casiers.

- d'autre part, de nombreux chauffeurs empruntent la route traversant la commune, limitée à 30 km/h et qui manque cruellement de visibilité, alors qu'un panneau d'interdiction de circuler pour les poids lourds est installé. M. Goupil indique qu'il a contacté l'exploitant pour qu'il remédie à cette situation rapidement.

M. Sénécal demande si ces constats ont été faits durant la période estivale, il invite le maire à saisir la gendarmerie pour des contrôles.

Sur le premier point, M. Bierdel confirme que les nuisances olfactives ont été provoquées par le déplacement de déchets. L'entreprise a tenté de limiter ces nuisances en travaillant par zone. A ce jour, la moitié du site a été réaménagé, les travaux de finalisation du casier sont en cours.

Sur le deuxième point, M. Bierdel précise qu'un protocole de décharge existe entre les importateurs internes et externes, rappelant les exigences en matière de sécurité routière. A chaque plainte, un rappel des obligations est fait auprès des intervenants. Ces dérives se sont intensifiées, malgré la communication, car les nouveaux chauffeurs n'étaient pas nécessairement informés de ce protocole. Un rappel est réalisé à chaque enregistrement à l'entrée des marchandises.

M. Constant rappelle qu'en tant que donneur d'ordres, l'exploitant est également responsable.

M. Mopty indique qu'un rappel des consignes est régulièrement fait.

M. Sénécal abonde en précisant toutefois que les chauffeurs sont également responsables de leur conduite, après l'information, le recours à la répression peut être nécessaire.

M. Thébault rebondit sur les nuisances provoquées par la surexploitation du casier, il estime que les difficultés d'organisation de l'entreprise ne sont pas recevables, l'exploitant doit impérativement anticiper tout risque de surcôte. Par ailleurs, il indique que de nombreux envols ont été remarqués par les riverains.

M. Bierdel précise que de nombreux coups de vent ont été enregistrés au cours de cette année.

M. Bierdel souhaite rappeler, par ailleurs, que l'entreprise n'a pas porté plainte suite à des intrusions sur le site sans l'autorisation expresse de l'exploitant. Il indique que pénétrer sur le site n'est pas sans présenter des risques pour les individus.

M. Thébault indique qu'il n'y a pas eu d'intrusion sur le site. Seuls des chiens ont pénétré sur le site et se sont trouvés coincés dans un bassin. Il indique que le système de sécurité est donc faillible.

M. Bierdel répond que le site a une surface de 40 hectares. Ces animaux ont pénétré sur le site par une zone humide.

M. Sénécal rappelle que le site est une propriété privée, l'entrée est, par conséquent, soumise à l'autorisation de l'exploitant.

M. Constant indique que les clôtures et les échelles étaient dans un état catastrophique.

M. Bierdel affirme que toutes les échelles ont été remplacées par du matériel, adapté au milieu, sur l'ensemble des bassins.

M. Thébault s'interroge sur la validité de la certification 14001 suite aux différentes mises en demeure reçues en 2017 et 2018.

M. Mopty indique que le renouvellement de cette certification est en cours.

M. Denudt précise que l'entreprise a fait appel à des auditeurs externes pour évaluer les procédures managériales et environnementales.

M. Thébault souhaite revenir sur le dysfonctionnement du traitement des lixiviats sur les 2 casiers nord.

M. Bierdel confirme que le process fonctionne mal. Les roseaux implantés ne sont pas efficaces toute l'année, les boues ne sont pas suffisamment filtrées, l'intervention d'une entreprise extérieure agréée est souvent rendue nécessaire.

M. Thébault demande des précisions sur le bassin asséché.

M. Bierdel répond que ce bassin est en procédure de curage, la couche de filtration est en cours de réfection, une fois l'opération achevée, le bassin devrait remplir pleinement son rôle de filtre.

Mme Fillâtre souhaite connaître la capacité de filtrage de ce bassin.

M. Bierdel répond que sur 300 tonnes de lixiviats traités, le bassin peut en filtrer environ 20 tonnes.

M. Sénécal demande si les membres de la commission souhaitent formuler d'autres remarques.

M. Thébault indique que l'année 2017 avait été catastrophique pour certains riverains, en 2018 les vents étant contraires, d'autres riverains ont subi des nuisances.

M. Roptin indique que les services de la DREAL ont réalisé des visites de surveillance. 5 inspections, programmées ou inopinées, ont eu lieu au cours de l'année 2017. Les visites inopinées ont été programmées suite aux différentes plaintes et incidents. Ces visites ont donné lieu à des prescriptions que l'entreprise doit mettre en œuvre. En 2018, les services de la DREAL se sont rendus sur le site en février 2018, suite à une plainte pour des nuisances olfactives et ont procédé à une autre visite inopinée en mars. M. Roptin rappelle que les prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral doivent être impérativement respectées par l'exploitant.

M. Bierdel répond que le site a connu des difficultés au cours de l'année 2017, la société a réagi en apportant des améliorations à l'exploitation. Il souligne que l'entreprise a toujours apporté des réponses aux problèmes soulevés, les plaintes sont aujourd'hui en baisse.

M. Goupil répond qu'au cours deux dernières années, de nombreux dysfonctionnements ont été signalés.

M. Mopty abonde en précisant que l'année 2017 a été une année difficile, une mise en demeure a été reçue (surcôte), le transfert de déchets et les travaux ont été réalisés, en partie, pendant une période de forts coups de vent.

M. Goupil indique que le 18 octobre dernier, il a constaté la présence des mauvaises odeurs dans la vallée du Loir.

M. Bierdel répond que ces nuisances sont essentiellement dues au transfert de déchets et aux travaux de réaménagement définitif du casier. Il regrette que cette période de travaux ait été aussi longue mais ces travaux devraient résoudre une grande partie des nuisances olfactives.

M. Daval souhaite que le rapport fasse apparaître les résultats sur plusieurs années.

M. Roptin confirme que toutes les données devraient faire l'objet de tableaux comparatifs sur plusieurs années et notamment les données provenant des piézomètres, pour une lecture plus aisée des résultats.

M. Bierdel propose aux membres de la commission une visite du site.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Sénécal lève la séance, les membres de la commission se rendent sur le site.

Le Président,



Frédéric SENEAL

Commission de Suivi de Site

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux d'Isigny le Buât

Présentation du rapport d'activité annuel 2017

19 Octobre 2018

prêts pour la révolution de la ressource



CSS Isigny le Buât - 19 Octobre 2018

Le site d'Isigny le Buat en quelques chiffres

- ✓ Quantité annuelle de déchets maximum autorisée : 65 000 tonnes
- ✓ Superficie du site : 28 hectares
- ✓ Suivi trentenaire « LLB I » : jusqu'au 01/10/2039
- ✓ Début d'exploitation « LLB II » : 15/06/2009
- ✓ Durée de l'autorisation d'exploitation « LLB II » : 16 ans
- ✓ Effectifs : 7 collaborateurs
- ✓ Horaires de fonctionnement :
- ✓ Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le site en 2017



LES REFERENCES REGLEMENTAIRES

4 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Autorisation d'exploiter

- ➔ **Le 19 Décembre 2007**, SNN est autorisée à poursuivre et étendre l'exploitation d'une installation de stockage de déchets ultimes non-dangereux et d'un centre de tri de déchets ménagers et industriels banals pré-triés sur la commune d'Isigny-le-Buât.
- ➔ **Le 27 Novembre 2014**, un arrêté complémentaire a été rédigé, portant sur le fonctionnement d'une unité de traitement complémentaire de type évaporateur permettant la valorisation des thermies du moteur de valorisation du biogaz.
- ➔ **Le 1^{er} Juillet 2016**, SNN a changé de dénomination sociale pour devenir Suez Recyclage et Valorisation Normandie.
- ➔ **Le 19 Janvier 2018**, un arrêté complémentaire a été rédigé, portant sur la modification du phasage d'exploitation et la reprise des demi niveaux d'exploitation.

DONNES D'EXPLOITATION 2017

6 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Activité Tri/transfert : les tonnages reçus et valorisés en 2017

Bilan des matières gérées par le centre de tri (Tonnes)

Total Entrées	
Emballages corps creux sans verre	0.62
Papier - Gros de collecte	1.24
Papiers et cartons mêlés	
TOTAL	1.86

Total Sorties	
Carton, CCR triés	13.42
Plastiques	9.24
TOTAL	22.66

Cessation de l'activité au
premier trimestre 2017

Dossier de porté à
connaissance fixant les
modalités d'arrêt de
l'activité transmis en
Octobre 2017

Activité Traitement : les moyens d'exploitation en 2017

* Effectif permanent (CDI) :

- 1 agent administratif d'accueil,
- 3 conducteurs d'engin,
- 1 chef d'équipe,
- 1 technicien de maintenance en charge des unités de traitement des lixivats et de valorisation énergétique
- 1 responsable de centre soit 7 salariés permanents SUEZ RV Normandie

* Engins :

- 1 compacteur CAT 826 H de 40 tonnes,
- 1 chargeuse à chenilles CAT 963D,
- 1 pelle mécanique



Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités en 2017

Les tonnages reçus sont en diminution par rapport à 2016 (passant de 64 071 Tonnes à 58 968 Tonnes).

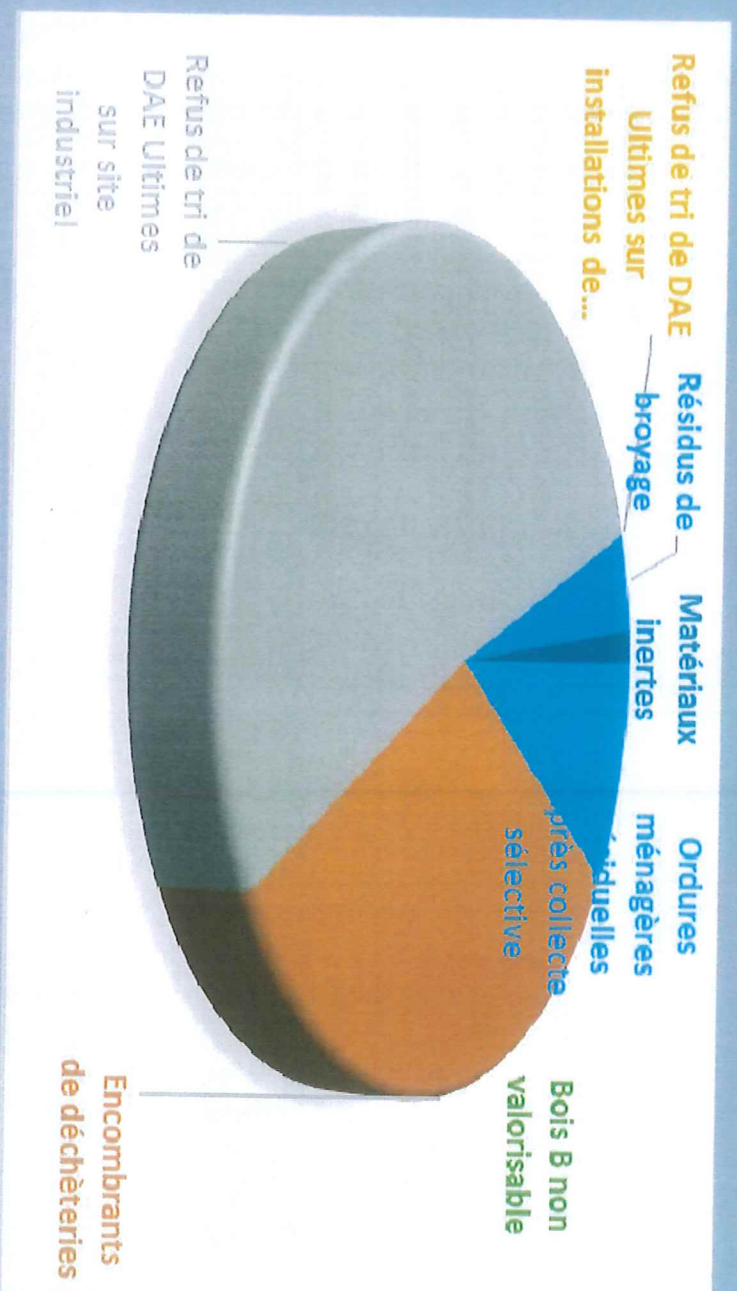
Quantité de déchets réceptionnés en 2017

(Données exprimées en tonnes)

DESIGNATION	Manche	Départements limitrophes	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective	2572	4381	6953
Encombrants de déchèteries	8360	9050	17410
Refus de tri de DAE Ultimes sur site industriel	13319	5808	19127
Refus de tri de DAE Ultimes sur installations de tri/transfert	0	12993	12993
Résidus de broyage	1108	0	1108
Bois B non valorisable	0	1378	1378
TOTAL	25359	33609	58 968
Matériaux inertes	380	6	386

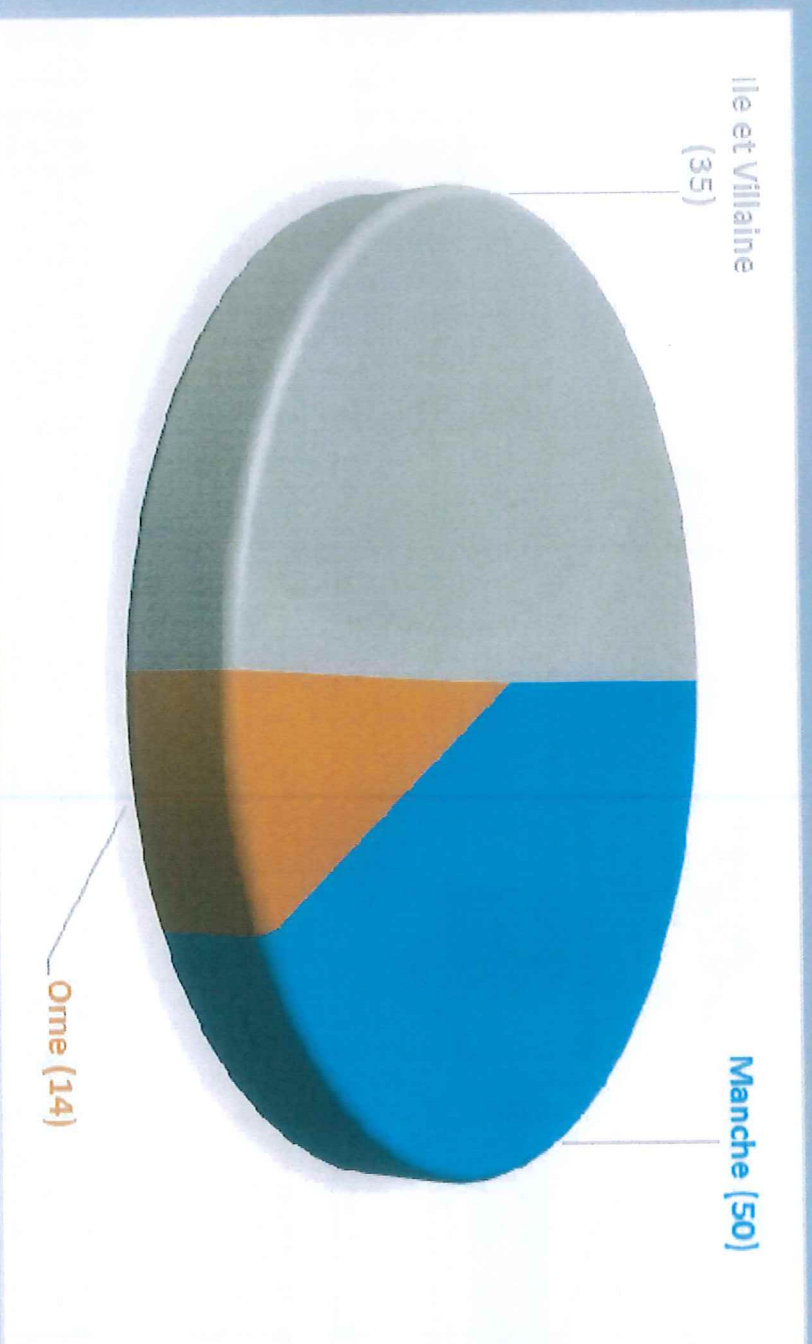
Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités en 2017

La répartition par type de déchets est la suivante :

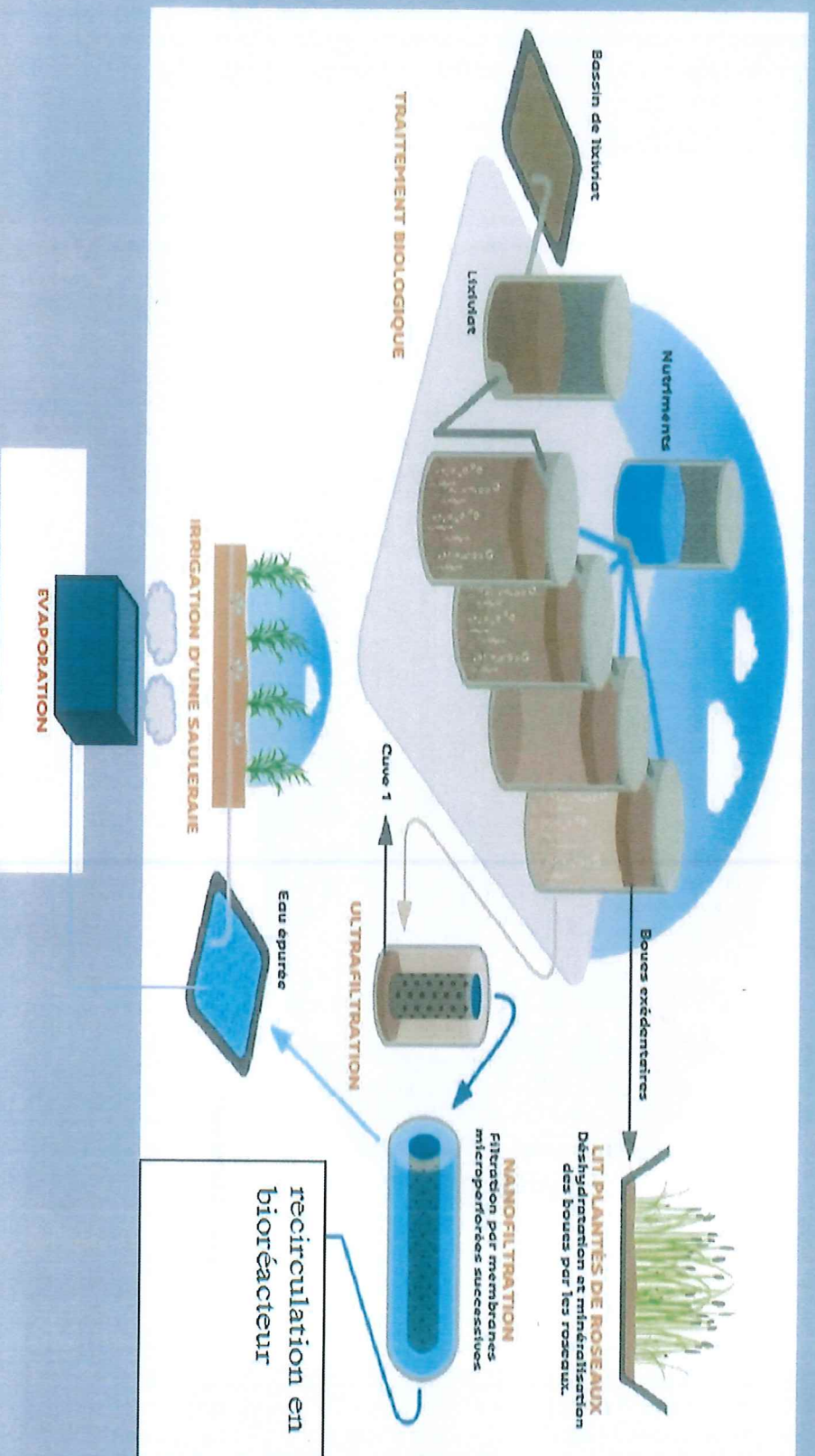


Activité Traitement : les tonnages de déchets non dangereux traités en 2017

La provenance géographique des déchets est la suivante :



Traitement des lixiviats – Station d'épuration (STEP)



Gestion des lixiviats – collecte et traitement

Collecte des lixiviats

4 672 m³ de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny I (5 339 m³ en 2016).

13 655 m³ de lixiviats ont été collectés sur le site d'Isigny II (8 835 m³ en 2016)

Traitement des lixiviats en STEP

16 317 m³ de lixiviats traités (13 621 m³ en 2016) sur la station d'épuration interne du site (dont 2 838 m³ site fermé + 13 479 m³ site ouvert)

Fonctionnement en Bio-réacteur

4 124 m³ de rétentats (1 403 m³ en 2016) issus de la nanofiltration recirculés dans les casiers exploités en mode bioréacteur

Pas de réception de lixiviats externes au site sur 2017.

Gestion des lixiviateurs – résidus

Boues de STEP

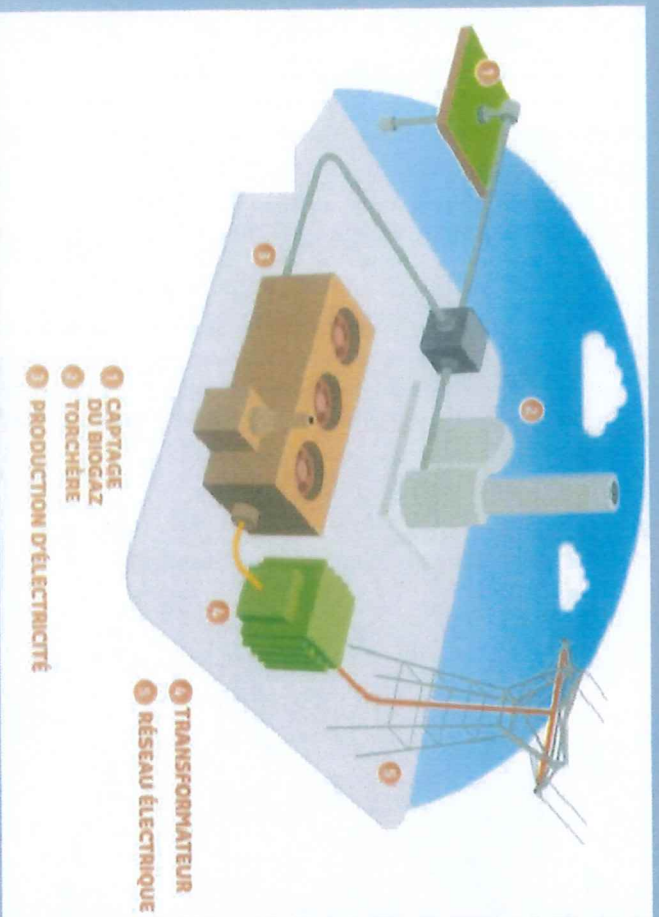
380 m³ de boues excédentaires issues du traitement biologique des lixiviateurs ont été dirigées et filtrées vers les bassins à lits plantés de roseaux

Lixiviateurs traités : perméats

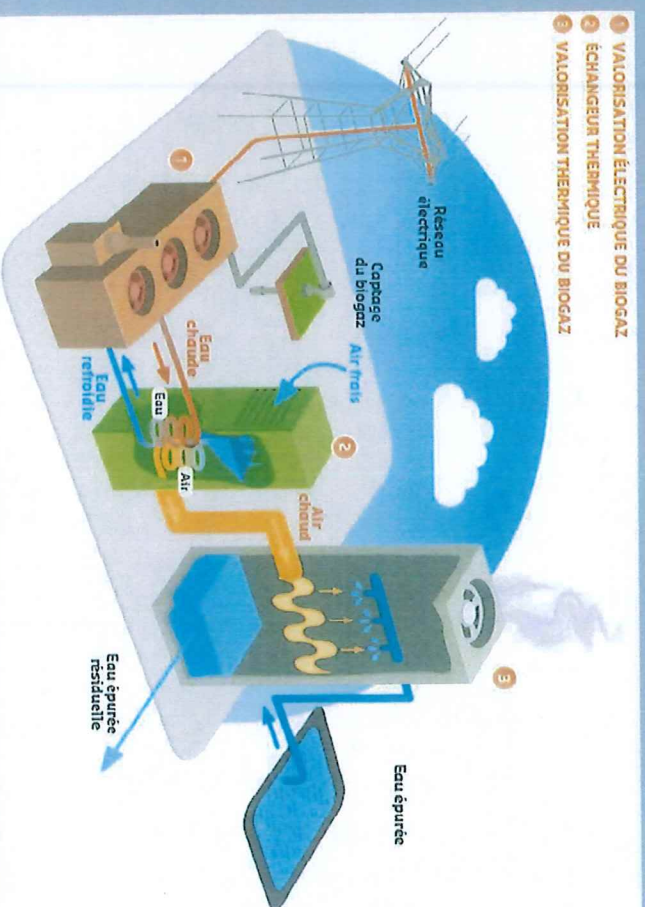
7 293 m³ de perméat envoyés sur les Zones TTCR ILB I
2 570 m³ de perméat envoyés sur l'évaporateur

Traitement des biogaz – Valorisation thermique et électrique

Valorisation électrique



Valorisation thermique



Traitement du biogaz

ILB I

793 445 Nm³ de biogaz ont été collectés sur le site d'Isigny I (927 321 Nm³ en 2016).

78,89 % des biogaz collectés sur le site d'Isigny ont été valorisés, le reste du biogaz a été torché.

ILB II

1 412 557 Nm³ de biogaz ont été collectés sur le site d'Isigny II (1 615 693 Nm³ en 2016).

Valorisation des biogaz Isigny Le Buat

3 109 MWh de production électrique.

3 514 MWh de production thermique.

3 141 Equivalents habitants (hors chauffage)

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

17 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Suivi des eaux superficielles

Eaux superficielles

ILB2 Les eaux de ruissellement sont collectées dans le bassin de rétention d'ILB2 avant rejet vers la noue paysagère. Elles sont contrôlées trimestriellement comme la noue avale.

ILB1 Les eaux de ruissellement sur les parties réaménagées sont collectées dans le bassin de rétention d'ILB1 avant rejet vers la noue paysagère. Elles sont contrôlées semestriellement

- ↳ Des dépassements de seuil ont été observés sur le bassin de rétention d'ILB 2 :
 - Sur le premier trimestre :
 - DCO (212 mg/l d'O₂ pour un seuil à 90)
 - MES (212 mg/l pour un seuil à 30)
 - PH (9,3 pour un seuil à 8,5)
 - Sur le second trimestre :
 - MES (92 mg/l pour un seuil à 30)
 - Sur le troisième trimestre :
 - DCO (123 mg/l d'O₂ pour un seuil à 90)
 - DBO (20 mg/l d'O₂ pour un seuil à 15)
 - Azote (55,8 mg/l pour un seuil à 30)
- ↳ Un dépassement de MES (99 mg/l pour un seuil à 30) a été relevé au premier trimestre sur les noues paysagères

Suivi des eaux superficielles

Eaux externes

Les eaux de ruissellement interne sont stockées dans un bassin de décantation puis dans bassin de rétention avant d'être envoyé dans le bief.

- ↳ Les analyses chimiques effectuées sur le bief ne montrent pas d'évolution notable entre l'amont et l'aval.

Suivi des eaux souterraines

Eaux souterraines

Les eaux souterraines sont suivies par 4 piézomètres sur ILB2 et 2 piézomètres sur ILB1.

↳ Aucune anomalie n'a été relevée sur l'ensemble des campagnes de prélèvements effectuées en 2017

Suivi des lixiviats

Lixiviats bruts

Concernant les analyses sur le lixiviat, les résultats sont comparables à ceux obtenus en 2016 avec des caractéristiques propres au lixiviat : charges organiques et azotées importantes.

Lixiviats traités

Les analyses sur les lixiviats traités démontrent un fonctionnement optimal de l'unité de traitement biologique des lixiviats avec un abattement de l'ensemble des polluants issus des lixiviats bruts.

↳ Un dépassement sur le paramètre NGL (38,5 mg/l pour un seuil à 30) a été relevé en aout.

Il est à noter que lors d'un dépassement de seuil de rejets, la station de traitement recircule automatiquement les effluents en tête de traitement jusqu'à l'obtention d'un effluent conforme.

Suivi des rejets atmosphériques

Biogaz

Analyse annuelle le 26 Juillet 2017

↳ Non conformité concernant le point de rosée biogaz sur le site fermé

Moteur

Analyse annuelle les 26 Juillet et 22 novembre 2017

- ↳ Dépassement sur le paramètre CO (1 690 pour 1 200 mg/m³)
- ↳ Contre analyse – retour à la normale

Torchère

Analyse annuelle le 26 Juillet 2017

↳ Les paramètres mesurés sont conformes aux seuils fixés par l'AP

TRAVAUX

23 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Travaux

Création du casier d'exploitation N° 3C



Entre Septembre 2016 et mars 2017

Réalisation en 4 Phases d'un nouveau casier d'exploitation :

- ✓ Le terrassement du fond de forme,
- ✓ La reconstitution de la barrière d'étanchéité passive,
- ✓ La réalisation d'une barrière d'étanchéité active,
- ✓ La mise en œuvre du massif drainant.

Travaux

Réaménagement des casiers d'exploitation N° 3B et 3C



Entre le 19 mai et le 14 Juin 2017

Réalisation en 3 Phases :

- ✓ La mise en place de matériaux de couverture des déchets
- ✓ La mise en place des dispositifs d'étanchéité
- ✓ La mise en place de matériaux de couverture définitive avec revégétalisation,

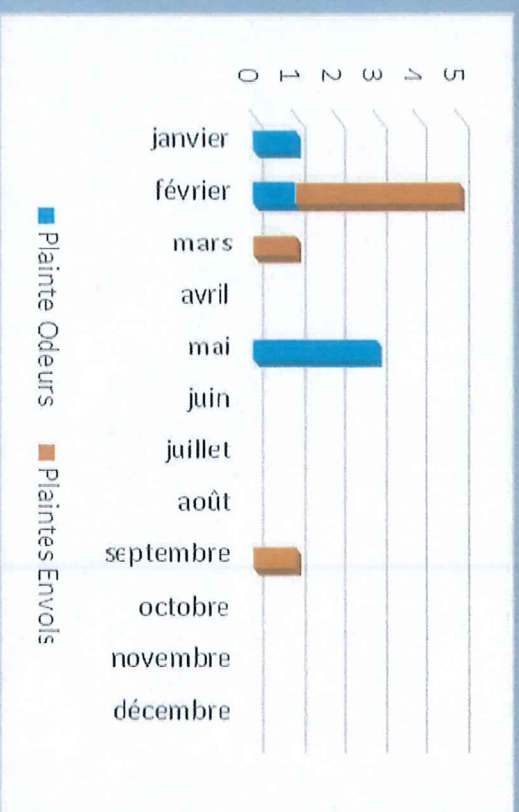
SUIVI DES PLAINTES

26 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Suivi des plaintes

11 plaintes reçues en 2017

ISDND - Isigny Le Buat - Répartition des plaintes - 2017



5 plaintes correspondent à des nuisances olfactives
6 plaintes correspondent à des nuisances d'envols

communication

28 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018



Communication et vie administrative

Management EQS

L'ISDND est certifiée ISO 14 001 depuis le 24 janvier 2006. Cette certification a été renouvelée avec succès en 2015 pour une durée de 3 ans.

Commission de suivi de site

La Commission de Suivi de Site annuelle a été effectuée le 26 septembre 2017 dans le bâtiment d'accueil des visiteurs.

Visites

1 171 visiteurs issus d'associations culturelles, de clients, du milieu scolaire et riverains du site d'Isigny-le-Buat ont été accueillis en 2017.

Un exercice de mise en situation d'urgence incendie a été organisé le 12 novembre 2017 en collaboration avec le SDIS de la Manche.

TRAITEMENT DES INCIDENTS

30 | CSS Isigny le Buat - 19 Octobre 2018

Traitement des incidents

Dégradation du géotextile de drainage du casier 3C en cours de construction

- Le 13 janvier 2017 lors des intempéries subies sur le site > Action corrective: Reprise des travaux et ramassage des envois

Dégradation partielle de membrane de couverture provisoire de déchets

- Le 23 février 2017 lors des intempéries subies sur le site > Action corrective : Remise en état des installations impactées et ramassage des envois

Incendie sur zone d'exploitation

- Le 17 Juillet 2017 > Action corrective : Gestion de l'incendie et mise en place de dispositifs complémentaires de détection incendie

Déclenchement du portique de radioactivité

- Le 04 aout 2017 > Action corrective: Identification et isolement du déchets

Départ de feu lié au déclenchement d'une fusée de détresse

- Le 05 Octobre 2017 > Action corrective: Test en situation du détecteur mobile infrarouge

